

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Toute personne abonnée au club **VAMOS PADEL SOSPEL** déclare se conformer au présent Règlement Intérieur; y adhérer sans restriction ni réserve et respecter les dispositions suivantes:

1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Tout abonné doit impérativement valider son abonnement à l'accueil à chacun de ses passages. L'abonnement est personnel. Le prêt de celui-ci constitue une infraction au présent règlement, pouvant entraîner l'application de la clause résolutoire. Le club se réserve le droit de ne pas accepter dans ses locaux un membre qui n'aurait pas son abonnement. La séance d'essai, accordée qu'une seule fois par personne, est payante.

Interdiction de coacher de façon individuelle et/ou collective de façon gratuite ou contre rémunération sans l'autorisation préalable de la direction.

Interdiction d'user de sa présence au sein du club pour détourner la clientèle de VAMOS PADEL SOSPEL à des fins commerciales.

Pour des raisons de sécurité, les enfants des adhérents ne sont pas autorisés à rester sur les espaces sportifs, même avec la présence d'un ou des parents à leurs côtés.

Aucune nourriture n'est autorisée dans l'espace d'entraînement à l'exclusion du club house.

Inscriptions réservées aux personnes majeures. L'accès aux mineurs sera soumis à validation de la direction, après remise d'un certificat médical et d'une autorisation parentale.

Il est interdit de fumer, de faire usage et/ou de distribuer des substances illicites dans le club.

Il est interdit d'accéder aux locaux techniques, aux différents systèmes de sonorisation, ainsi qu'aux locaux du personnel.

Le club VAMOS PADEL SOSPEL se réserve le droit d'exclure du club toute personne dont l'attitude, le comportement ou la tenue seraient contraires aux bonnes moeurs ou notoirement gênants pour les autres abonné(e)s, ou non conformes au présent Règlement Intérieur.

Les personnes ayant causé des détériorations aux matériels ou installations seront contraintes d'acquitter le montant de leur remise en état.

2 - RÈGLES RELATIVES À L'HYGIÈNE ET LA SÉCURITÉ

Les opérations d'habillage-déshabillage doivent être effectuées dans les vestiaires. Une tenue de sport et des chaussures propres et adaptées à la discipline sont obligatoires. Il est interdit de s'entraîner torse nu ou pieds nus dans l'établissement. Le personnel se réserve le droit de refuser un adhérent sur un des espaces sportifs si sa tenue n'est pas réglementaire.

La pose de la serviette est strictement obligatoire sur tous les appareils. Il est demandé à chaque adhérent, de nettoyer ses appareils après utilisation. Le rangement des poids, haltères et déchargeement des appareils incombe aux adhérents.

Les appareils sont mis à la disposition des Abonné(e)s sans surveillance. Les Abonné(e)s s'engagent à respecter scrupuleusement les consignes d'utilisation. Tous les appareils doivent être remis en position d'arrêt

Il convient de mentionner au responsable du centre tout problème lié à un appareil d'entraînement.

La club VAMOS PADEL SOSPEL décline toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel consécutif à une utilisation non conforme des installations et du matériel, au non respect des règles de sécurité, à des plans d'entraînement ou à une surestimation par l'utilisateur de sa condition physique. Les activités prennent fin 15 minutes avant l'heure limite de fermeture de l'équipement pour permettre son évacuation par le personnel.

Après la douche, séchez-vous dans la zone humide du vestiaire pour éviter les chutes et les salissures inutiles dans les vestiaires. Pour des raisons d'hygiène, il n'est pas autorisé de se raser dans les vestiaires ni se couper les ongles.

Chaque abonné(e) s'engage à prévenir le club VAMOS PADEL SOSPEL en cas d'atteinte ou de trouble à l'ordre public.

Chaque abonné(e) s'engage, en cas d'accident dont il serait témoin, à alerter immédiatement les secours.

Des casiers qui ne font pas l'objet d'une surveillance particulière, sont mis à la disposition de l'utilisateur pendant la pratique de l'activité. Ils doivent être cadenassés par ses soins et vidés obligatoirement avant la sortie de l'équipement. L'adhérent reconnaît avoir été informé des risques encourus par le dépôt d'objets de valeur dans les vestiaires communs.

Aucun recours ne pourra être exercé contre le club VAMOS PADEL SOSPEL pour des objets égarés ou volés dans l'établissement.

3 - NOUS RESPECTONS LA VIE PRIVÉE ET LA TRANQUILLITÉ DES AUTRES PERSONNES

L'utilisation d'appareils mobiles fait partie intégrante de notre société. Dans les espaces d'entraînement, il n'est pas permis de téléphoner et de prendre des photos ou des films portant atteinte à la vie privée des personnes présentes.

Ne laissez pas tomber le matériel bruyamment, limitez les bruits de toutes sortes ainsi que le niveau sonore de votre musique.

La violence verbale et/ou physique n'est pas tolérée dans le club. Les gestes, harcèlement, et/ou relations intimes/sexuelles ne sont pas tolérés dans le club.

Laissez les appareils disponibles pour les autres si vous ne les utilisez pas de manière active.